Fédération de la Manche des Clubs de Retraités

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre,

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, situé Site Associatif de l'Aurore,9002, Avenue des Sycomores, 50000 SAINT LO, représentée par Mr Maurice HAMEL, Président d'une part,

Et ……

Représenté (e) par

M……

Situé à……

Tél : …… Mail :……

Le Partenaire de la FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, lors d'une newsletter et sur son site internet www.fmcr50.fr

La Présente convention est valable dès la signature jusqu'au 31 Décembre de l'année en cours.

Sans avis contraire de chaque partie, elle sera reconduite par tacite reconduction.

Nature de l'avantage accordée au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES :

……, sur présentation de la carte nominative

Fait en 2 exemplaires,

A……, le ……

Pour la FEDERATION des CLUBS de

La MANCHE des CLUBS de RETRAITES

Mr Maurice HAMEL , Président

Signature

Pour……

Signature



Année d'Adhésion	Cachet du Club ou signature du Président ou du Trésorier		
Année d'Adhésion	Année d'Adhésion	Année d'Adhésion	Année d'Adhésion